

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° DP 057 712 25 00009

Déposé le : 20/02/2025

Complété le : 20/03/2025

Demandeur : Monsieur MARCHAL Thierry

Nature des travaux : Pergola

Sur un terrain sis : 13, rue de la tuilerie à VIC-SUR-SEILLE (57630)

Référence(s) cadastrale(s) : 712 01 314

COMMUNE de VIC-SUR-SEILLE

## DECISION de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VIC-SUR-SEILLE

**Le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE**

VU la déclaration préalable présentée le 20/02/2025 par Monsieur MARCHAL Thierry, demeurant 13, rue de la Tuilerie - 57630 VIC SUR SEILLE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une Pergola ;
- sur un terrain situé 13, rue de la Tuilerie à VIC-SUR-SEILLE (57630) ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Cartographie de l'aléa Retrait-Gonflement des Argiles disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et réalisée par le BRGM-MTES,

VU le plan local d'urbanisme révisé le 04/02/2022,

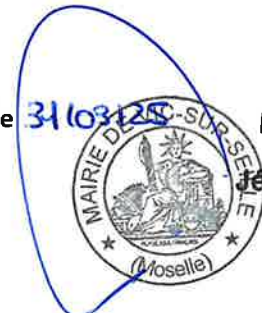
VU l'arrêté préfectoral n° 2022/224 portant création du périmètre délimité des abords de monuments historiques en date du 17/05/2022,

### DECIDE

#### Article 1 (UNIQUE)

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

VIC-SUR-SEILLE, le 31/03/25  
Le Maire,



Le Maire,  
Jérôme END

L'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le :

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*